

APPEL A CANDIDATURE

POUR LE RENOUELEMENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITÉ

Une commission communale d'aménagement du territoire et de mobilité (C.C.A.T.M.) rassemble des représentants de citoyens et des membres politiques. Elle a pour mission de remettre des avis sur certains projets d'urbanisme et certains dossiers en lien avec l'aménagement du territoire et/ou la mobilité.

Le Collège communal annonce le renouvellement intégral de la commission consultative communale en exécution des articles D.I.7 à D.I.10 du Code du Développement Territorial.

Le Conseil communal choisit les membres de la commission en respectant :

- 1° une représentation spécifique à la commune des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques et de mobilité ;
- 2° une répartition géographique équilibrée ;
- 3° une répartition équilibrée des tranches d'âge de la population communale ;
- 4° une répartition équilibrée hommes- femmes.

Le présent avis fait appel aux candidatures à la fonction de président et des 8 membres de la commission.

L'acte de candidature (disponible à l'accueil de l'administration et sur le site internet) contient :

1° les nom, prénom, âge, sexe, profession et domicile du candidat ; le candidat est domicilié dans la commune ou le siège social de l'association que le candidat représente est situé dans la commune.

2° parmi les intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques ou de mobilité, celui ou ceux qu'il souhaite représenter, soit à titre individuel, soit à titre de représentant d'une association ainsi que ses motivations au regard de ceux-ci ;

3° lorsque le candidat représente une association, le mandat attribué par l'association à son représentant.

Sous peine d'irrecevabilité, les actes de candidatures sont à adresser au Collège communal entre le **10.02.2025 au 12.03.2025** inclus,

- soit par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) ;
- soit par courrier électronique ;
- soit déposé contre récépissé auprès des services de l'administration communale.

Toute demande de renseignement est adressée à Madame Ann-Sophie MOËS, service urbanisme, au 080/29.26.56 – ann-sophie.moes@stoumont.be.

Par le Collège,

Le Directeur général,

Hugo SNACKERS

Le Bourgmestre,

Didier GILKINET